Salon International de l'Agriculture 1998

Banane et environnement

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture (1-8 mars 1998, Paris), en complément de la mise en place d'un Espace Banane, le CIRAD — et le mensuel *FruiTrop* — ont organisé, le 2 mars 1998, une demi-journée de Conférence-débat sur le thème « Banane et environnement ». A cette manifestation, présidée par Jean-Pierre Gaillard (Directeur du Cirad-flhor) et co-animée par Antoine Labey (Journaliste, Agence de presse Periscope-Syfia), Francis Lefèvre (Directeur de l'ODEADOM), Hugues Tezenas du Montcel (Chef du programme bananiers et plantains du Cirad-flhor) et Emile Frison (Directeur de l'INIBAP), ont assisté plus d'une centaine de professionnels français et étrangers.

***FruiTrop* consacre la quasi-totalité de ce numéro à un compte-rendu détaillé des interventions et débats. Compte-tenu de la densité des interventions, il n'a pas été possible d'en faire la retranscription intégrale. Que les auteurs veuillent bien nous en excuser.**

Sommaire

1. Evolution du contexte environnemental des cultures de rente : de Rio 92 à Kyoto 97, par Jacques Weber, CIRAD, France, pages 2 à 4.
2. La monoculture intensive de bananes dessert et l'environnement, par Hugues Tezenas du Montcel, Cirad-flhor, France, pages 4 et 5.
3. Mesures proposées par la recherche pour une production bananière plus respectueuse de l'environnement, par Eric Fouré, Cirad-flhor, France, pages 6 à 8.

Débats (pages 8 à 12)

4. Impacts écologiques, sociaux et économiques de la production bananière. La réponse apportée par le programme Fair Trade, par Anne-Claire Chambron, Banana Link, Royaume-Uni, pages 12 à 14.

Débats (pages 14 et 15)

5. Perception du programme Fair Trade par les consommateurs européens - Conclusions d'une étude menée par la Commission européenne, par Zélie Peppiette, Commission européenne, DGVI, E.3, Belgique, pages 15 et 16.

Débats (page 16)

6. Le Faire Trade banane à la française - Un exemple, par Hervé Simon, Fruidor, France, pages 16 et 17.

Débats (pages 17 et 18)

Evolution du contexte environnemental des cultures de rente : de Rio 92 à Kyoto 97

par Jacques Weber, CIRAD, France

En guise d'introduction à cette demi-journée, je vais brièvement vous décrire les évolutions du contexte global en matière d'environnement, susceptibles d'avoir des effets importants pour l'évolution des grandes filières du type banane. En 1992, à Rio, au Brésil, lors de la Conférence mondiale sur l'environnement, se signe la convention sur la biodiversité et l'agenda 21, et en 1997, à Kyoto, au Japon, la convention sur le changement climatique.

Ces conférences font apparaître des mouvements d'ensemble dans l'évolution institutionnelle qui méritent d'être mis en lumière. L'environnement se met à avoir un prix. Cela signifie qu'il va être de plus en plus difficile d'agir localement, sans dépendre d'un contrôle global dont les modalités vont être fort diverses. Le consommateur, même très distant des lieux de production, va exercer un contrôle à travers

des labels et de nouveaux systèmes dont le Fair Trade est un exemple.

Il faudra en outre rendre compte au travers des institutions internationales de l'incidence de la mise en culture de zones forestières sur la diversité biologique, du volume de carbone envoyé dans l'atmosphère en défrichant, etc. Ces normes seront contraignantes, on peut le penser.

A Rio, s'est discutée la convention sur la biodiversité. Concernant la banane, l'un des points les plus importants de cette convention porte sur les organismes génétiquement modifiés. Comment vont se répartir les droits sur les ressources génétiques ?

Comment cela va-t-il se passer entre l'industriel qui modifie la banane et les paysans chez qui on l'a prise à l'origine ? On brevète, non pas les gènes, car ils restent non brevetables, mais les technologies ayant permis la modification génétique de sorte que le produit lui-même, de facto, devient breveté. Dans cette évolution du droit de la biodiversité, les Etats du Sud n'ont qu'une très faible marge de manoeuvre. Elle est réaffirmée dans le seul principe de souveraineté nationale, reconnaissant aux Etats le droit d'interdire l'accès aux ressources dans leur espace national. La possibilité de faire migrer les ressources génétiques et d'assurer la mobilité d'une découverte passe par la signature de contrats. Une énorme importance est donc donnée aux industriels qui peuvent faire des modifications génétiques alors que les droits des populations locales — communautés paysannes ou autres — sont pratiquement inexistants.

Une autre évolution forte est l'instauration, à Kyoto, de marchés de droits. Un bilan global du volume de carbone rejeté dans l'atmosphère va d'abord être fait au niveau de la planète. La part de chaque Etat dans ce cent pour cent de pollution sera ensuite fixée et un marché de droits ouvert. Un Etat qui voudra polluer plus que son quota devra racheter à un autre Etat des droits à polluer. Un Etat qui ferait des progrès et aurait baissé son niveau de pollution pourrait revendre des droits de pollution au voisin. Je dis un Etat, mais, à l'heure actuelle, nul ne sait si ce sont les Etats ou les entreprises qui auront le droit de polluer. Le fait marquant en l'occurence, c'est la déconnexion croissante entre le droit de faire et le faire, c'est-à-dire que pourraient se mettre en place des marché de droits à polluer, indépendants de la pollution réelle. Avec la mondialisation des échanges, l'on peut s'attendre à ce que ce système se généralise à tous les secteurs de sorte qu'on pourrait bien voir demain des droits à produire de la banane qui seraient déconnectés de la production réelle. Ce me semble être l'évolution la plus déterminante de ces dernières années.

Un rapport peu connu, émanant de l'université de Columbia et publié sous le double label de l'UNESCO et du programme des Nations Unies pour le développement — les fées se sont penchées sur son berceau — a été présenté devant l'Assemblée Générale de la Banque Mondiale. Il s'intitule "Towards An International Bank For Ecological Settlements" (Vers une banque Internationale sur les usages de la biosphère). L'idée en est la suivante : distribution initiale de droits d'usage sur la biosphère, instauration donc d'un marché, celui-ci servant de base à l'établissement d'une seconde Banque Mondiale qui régulerait les échanges de droits d'usage de la biosphère. J'ai bien dit droits d'usage, ce ne sont pas des usages de la biosphère qui se vendent, mais des droits d'user. Là encore, apparition d'un nouveau marché de droits indépendant du faire.

Le fait important pour l'économiste de l'environnement, c'est qu'aujourd'hui on ne peut plus raisonner localement. Je crois que la banane illustre bien ce phénomène, elle qui vient, de pays très lointains, nourrir les grandes cités occidentales. De fait, la mondialisation existe depuis longtemps pour ce qui concerne la production et la circulation des marchandises. Cependant, aujourd'hui, un producteur de banane est sommé de dire quelles conséquences son investissement aura sur l'environnement. Il n'a plus d'autonomie. Le monde est interdépendant, on ne peut plus raisonner élément par élément.

Beaucoup plus grave encore, il va falloir se mettre d'accord sur la situation initiale. A l'heure actuelle, un Américain pollue de 35 à 40 fois plus qu'un Indien. Est-ce-qu'on initialise le marché de droits en considérant qu'un Américain a le droit, au départ de polluer 35 ou 40 fois plus qu'un Indien ? Ou est-ce-que l'on considère, au départ, qu'un homme a un droit ? D'autres questions se posent : comment distribue-t-on initialement les droits ? Qui régule le marché ? Où se situe-t-il ? Qui échange avec qui ? Qui contrôle ? Qui gère et qui assume les coûts de ce marché ? Il n'y a pas de marché sans sanctions. Qui aura le pouvoir d'appliquer des sanctions ?

JACQUES WEBER, économiste et anthropologue, chercheur au Cirad-tera, département Territoires, environnement et acteurs du CIRAD. Il enseigne à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris et est chargé de conférence dans plusieurs formations doctorales des Grandes Ecoles. Il travaille depuis de nombreuses années sur la gestion des ressources renouvelables et l'environnement.

Le CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, est un organisme scientifique spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Sous la forme d'un établissement public, il est né en 1984 de la fusion d'instituts de recherche en sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agroalimentaires des régions chaudes. Sa mission : contribuer au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales, la formation, l'information scientifique et technique.

La monoculture intensive de bananes dessert et l'environnement

par Hugues Tezenas du Montcel, Cirad-flhor, France

Les agrosystèmes bananiers ont pour particularité :

- une productivité nette élevée, reposant sur une base génétique étroite, puisque seules quelques variétés triploïdes *acuminata* du sous-groupe Cavendish sont utilisées sur l'ensemble des zones de production dans le monde,
- une biodiversité faunistique et floristique faible,
- des cycles biogéochimiques ouverts.

Systèmes de culture intensifs, ils nécessitent en permanence l'intervention humaine et réclament en général l'utilisation massive d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires ; il comprennent des stations de conditionnement et d'emballage des fruits.

Ils peuvent provoquer différents types de dégradation de l'environnement, d'ordre physique, biologique et chimique et porter atteinte à la santé de l'homme quand ils sont particulièrement mal maîtrisés.

Les dégradations physiques

La mise en place d'une bananeraie sur un sol recouvert initialement par la forêt peut se traduire par une dégradation de la stabilité structurale. L'altération de la structure du sol a une incidence sur la croissance de la plante et favorise les processus d'érosion. L'érosion hydrique se traduit en bananeraie par des pertes en sol, essentiellement dues au ruissellement.

La mécanisation peut également accroître ces dégradations. Le passage répété des engins et les travaux de préparation des sols effectués dans de mauvaises conditions hydriques peuvent entraîner, notamment si les sols sont argileux, des phénomènes de compaction et de lissage.

La pénétration de l'eau, la porosité et l'aération du sol sont de ce fait réduites, ce qui favorise également les ruissellements érosifs.

Les dégradations biologiques

Elles sont essentiellement dues à l'utilisation massive de **produits phytosanitaires** pour lutter contre les parasites et ravageurs. On estime à 2,5 millions de tonnes le volume de pesticides appliqués chaque année sur l'ensemble des cultures de la planète. En Amérique centrale, une région bananière qui couvrirait 53 000 ha environ recevrait en moyenne 11 millions de litres de fongicide par an, 44 kg par hectare et par an de produits chimiques (contre 2,7 kg par hectare et par an en moyenne sur les cultures de pays industrialisés). Le nombre des traitements aériens oscillerait entre 40 et 60, sachant que 25 % des fongicides pulvérisés par avion n'atteignent pas leur cible.

Les actions négatives sur les biocenoses terrestres et aquatiques peuvent être nombreuses :

- Perte de la biodiversité.
  La monoculture sur plusieurs années assure la continuité du cycle biologique des parasites et ravageurs inféodés au bananier, tels que les parasites telluriques.
  Les pesticides peuvent également avoir des effets secondaires sur les biocénoses terrestres et aquatiques qui viennent s'ajouter à la déforestation précédant généralement l'installation d'une monoculture bananière.